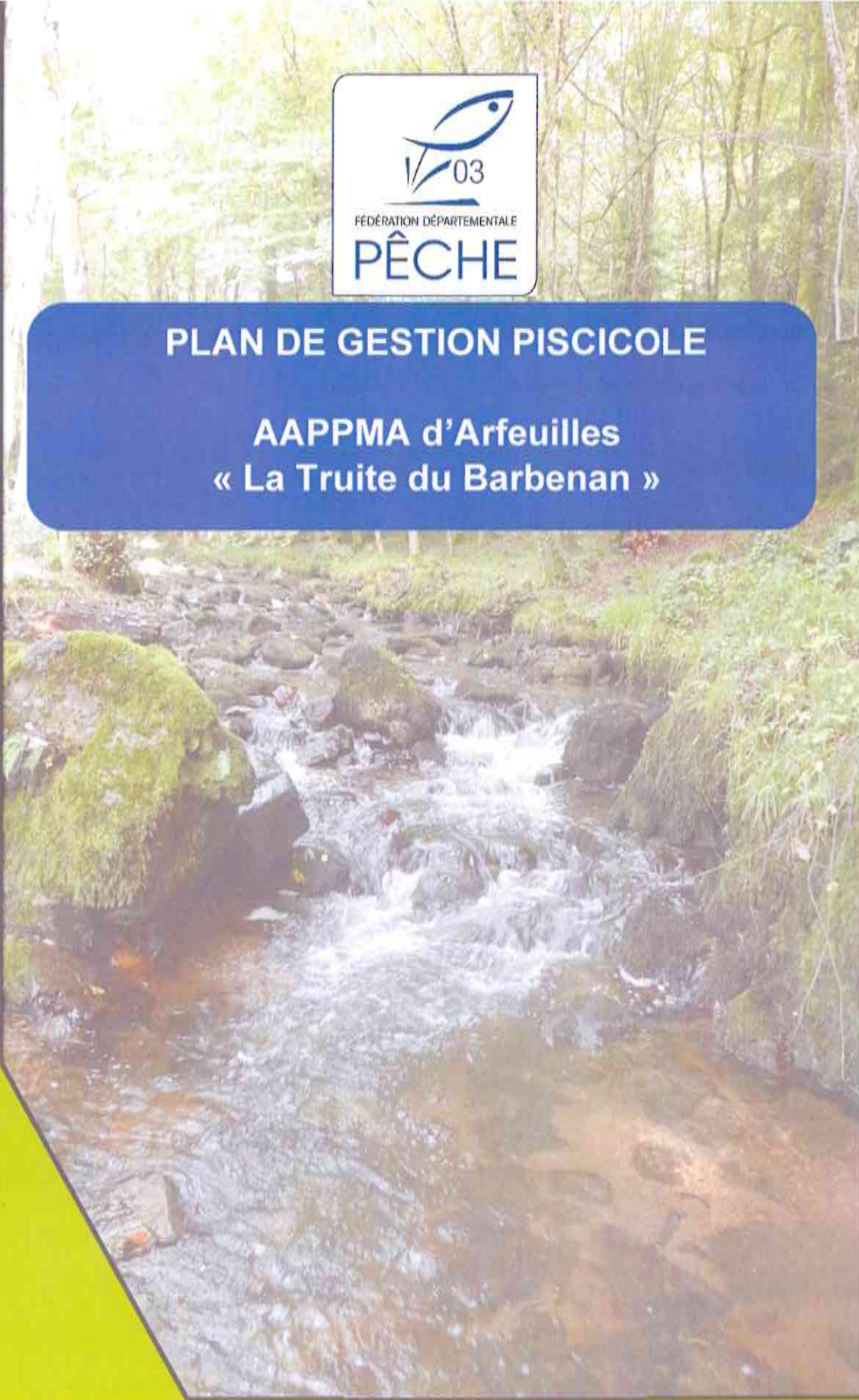


**PLAN DE GESTION PISCICOLE**  
**AAPPMA d'Arfeuilles**  
**« La Truite du Barbenan »**



*Version 2021*



## Publication

Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
8 rue de la Ronde – 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule  
04.70.47.51.55  
federation-peche-allier@wanadoo.fr  
[www.federation-peche-allier.fr](http://www.federation-peche-allier.fr)

## Supervision

Mickaël LELIEVRE – Directeur

## Rédaction

Pierre MAREY – Technicien

## Contributions

M. Rémi DEPALLE – Président de l'AAPPMA d'Arfeuilles

## Remerciements

La Fédération remercie les bénévoles des AAPPMA qui ont accepté de participer à ce travail.



## Sommaire

<b>1- Présentation de l'AAPPMA.....</b>	<b>4</b>
1.1- Informations administratives.....	4
1.2- Parcours gérés.....	4
1.3- Effectifs des membres de l'AAPPMA.....	6
1.4- Gestion actuelle.....	6
1.5- Actions réalisées.....	7
<b>2- Diagnostic du PDPG.....</b>	<b>8</b>
2.1- Le Barbenan.....	8
2.2- La Besbre amont.....	8
<b>3- Gestion préconisée.....</b>	<b>9</b>
<b>4- Actions à mettre en œuvre.....</b>	<b>10</b>



# 1- Présentation de l'AAPPMA

## 1.1- Informations administratives

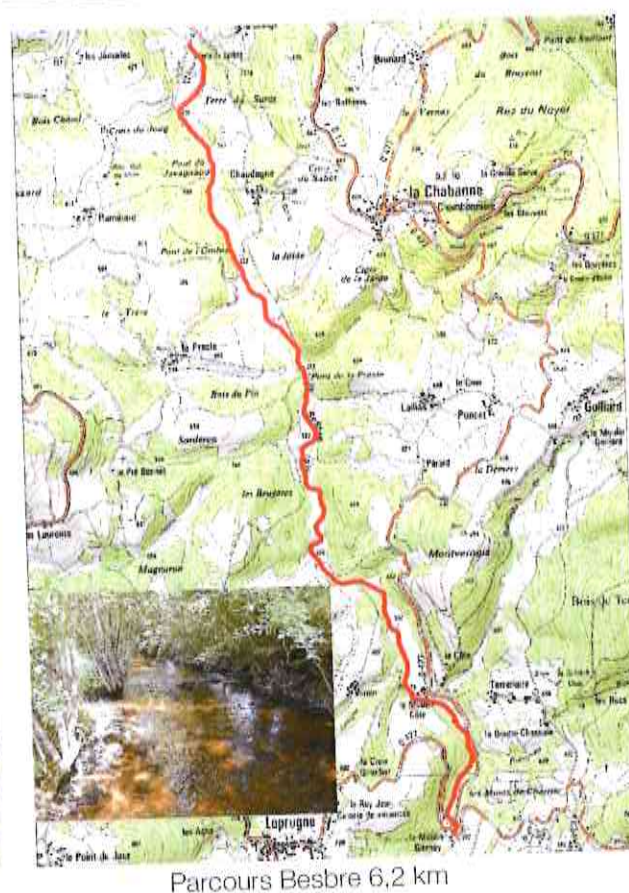
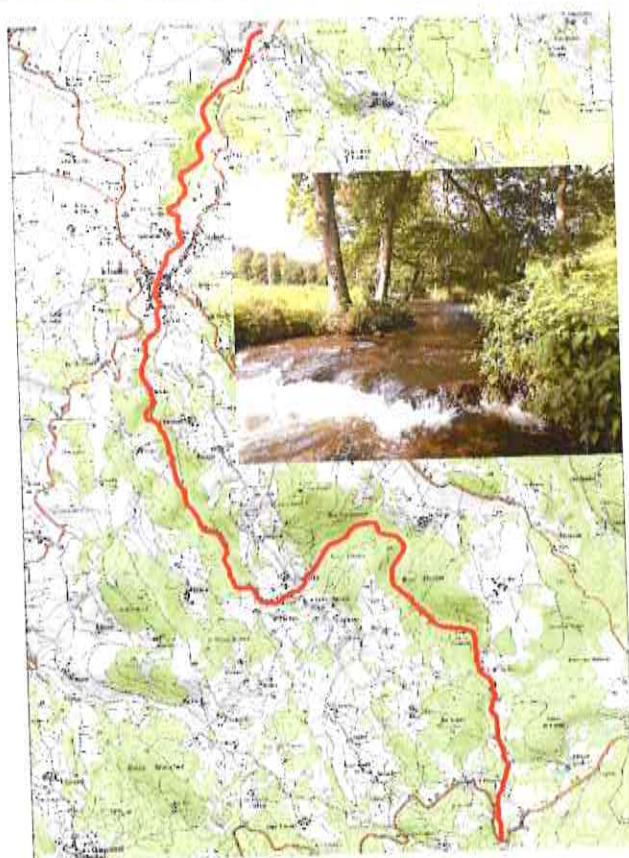
Nom : AAPPMA « La Truite du Barbenan »  
Siège social : Mairie – 03120 ARFEUILLES  
Année de création : 1962

## 1.2- Parcours gérés

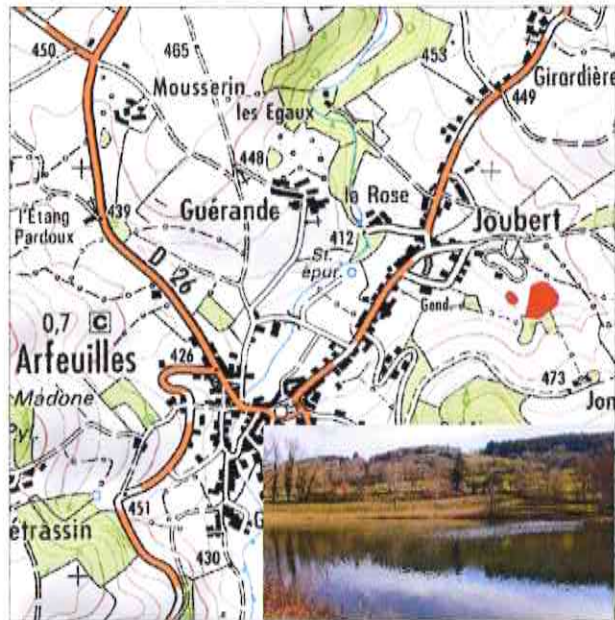
### 1<sup>ère</sup> catégorie

- Le Barbenan du pont de la RD25 « La Croix du Sud » au « Pont Morel »
- La Besbre du pont de la RD477 « Le Moulin Gitenay » au pont de « Scierie de Besbre »
- 2 étangs à Arfeuilles

	1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ème</sup> catégorie	Total
Linéaire de cours d'eau (km)	19,8	0	19,8
Nombre / superficie (ha) de plans d'eau	2 / 0,55	0	2 / 0,55







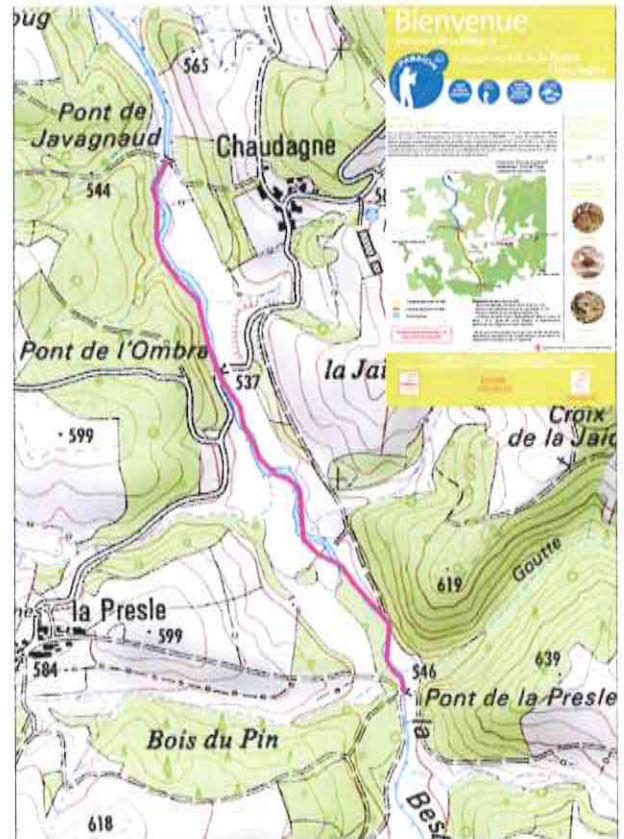
Etangs d'Arfeuilles 0,49 ha et 0,06 ha

Les parcours spécifiques :

- Parcours labellisé « Passion » (no-kill) sur le Barbenan du pont « Pillot » au « Pont Morel » – environ 1200 m
- Parcours labellisé « Passion » (no-kill) sur la Besbre du « Pont de la Presle » au « Pont de Javagnaud » – environ 1500 m



Parcours « Passion » le Barbenan à Arfeuilles



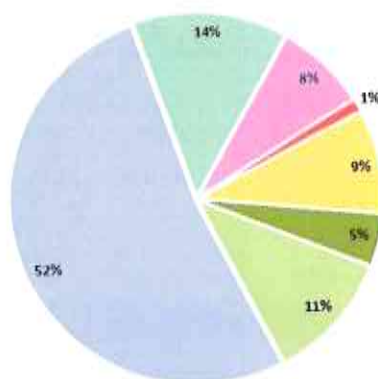
Parcours « Passion » la Besbre à la Chabanne



### 1.3- Effectifs des membres de l'AAPPMA

En 2020, l'AAPPMA « La Truite du Barbenan » comptait 88 adhérents (75 en 2010) avec la répartition suivante entre les différents types de cartes de pêche :

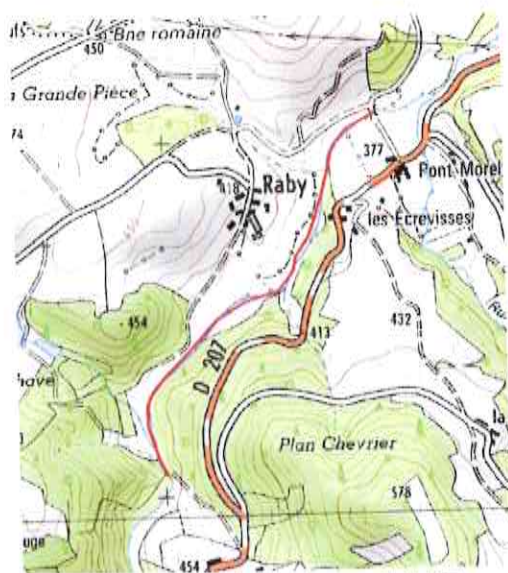
Type de carte	Effectif
Interfédérale EHGO	46
Personne majeure	12
Découverte femme	7
Personne mineure	1
Découverte -12ans	8
Hebdomadaire	4
Journalière	10
<b>Total</b>	<b>88</b>



### 1.4- Gestion actuelle

L'AAPPMA « La Truite du Barbenan » pratique depuis presque vingt ans une gestion patrimoniale sur l'ensemble de ses lots sur le Barbenan et la Besbre amont. De ce fait, aucun déversement de poisson d'élevage n'est effectué sur ces cours d'eau.

Afin de préserver davantage la population de truites fario, l'AAPPMA d'Arfeuilles a instauré une réglementation particulière en obligeant l'utilisation d'un hameçon simple sans ardillon, en limitant le nombre de prises à 4 par jour et par pêcheur, et en interdisant la pêche en marchant dans le cours d'eau jusqu'au 30 avril. De plus, elle a également délimité 2 parcours no-kill où toutes les truites doivent être remises à l'eau (sur le Barbenan du pont Pillot au pont Morel et sur la Besbre du pont de Presle au pont de Javagnaud).



Parcours no-kill du Barbenan 1,3 km



Parcours no-kill de la Besbre 1,45 km

Les étangs d'Arfeuilles, classés en eaux closes, font l'objet d'un empoissonnement en truite arc-en-ciel (50 kg en 2018).

Pour finir, la surveillance est actuellement assurée par 1 garde particulier bénévole qui opère sur les baux détenus par l'AAPPMA.

## 1.5- Actions réalisées

Depuis de nombreuses années, l'AAPPMA réalise régulièrement des travaux d'entretien du lit, des berges et de la ripisylve (bûcheronnage, débroussaillage, enlèvement d'embâcles, ramassage de déchets, protection de berge en techniques végétales...) dans le but de préserver le milieu naturel et de faciliter l'accès aux cours d'eau. Elle conduit également des opérations de prélèvement d'écrevisses exotiques invasives, l'écrevisse signal, afin de contribuer à la sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches présente sur le territoire. De plus, l'association a engagé une stratégie d'acquisition foncière de terrains riverains dans le but de pouvoir mettre en place une gestion appropriée.



Concernant le développement du loisir pêche, « La Truite du Barbenan » a mené différentes actions d'aménagement (passages de clôtures, table de pique-nique, passerelle piétonne) et de mise en valeur du potentiel halieutique (2 parcours labellisés, panneaux d'information). L'animation, la promotion et la sensibilisation ont également été abordés : école de pêche, manifestation pour la journée de la pêche avec un concours pour les jeunes, conférences.

## 2- Diagnostic du PDPG

Les parcours de l'AAPPMA « La Truite du Barbenan » font partie de 2 contextes du PDPG :

- « Le Barbenan » ;
- « La Besbre amont ».

### 2.1- Le Barbenan

<b>Contexte</b>	Le Barbenan – 03.08
<b>Domaine</b>	Salmonicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Truite fario
<b>Espèce(s) cible(s)</b>	Ecrevisse à pattes blanches
<b>Peuplement actuel</b>	Chabot, Chevaine, Gardon, Goujon, Lamproie de Planer, Loche franche, Truite fario, Vairon
<b>Poissons migrateurs</b>	<i>Aucun</i>
<b>Peuplement astacicole</b>	Ecrevisse à pattes blanches, Ecrevisse américaine, Ecrevisse signal
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Chabot, Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Mulette perlière
<b>Espèces invasives</b>	Ecrevisse américaine, Ecrevisse signal

**Fonctionnalité du contexte**

**Conforme**

### 2.2- La Besbre amont

<b>Contexte</b>	La Besbre amont – 03.05
<b>Domaine</b>	Salmonicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Truite fario
<b>Espèce(s) cible(s)</b>	<i>Aucune</i>
<b>Peuplement actuel</b>	Chabot, Lamproie de Planer, Perche commune, Truite fario
<b>Poissons migrateurs</b>	<i>Aucun</i>
<b>Peuplement astacicole</b>	Ecrevisse à pattes blanches, Ecrevisse signal
<b>Espèces d'intérêt communautaire</b>	Chabot, Lamproie de Planer, Ecrevisse à pattes blanches, Mulette perlière
<b>Espèces invasives</b>	Ecrevisse signal

**Fonctionnalité du contexte**

**Conforme**



### 3- Gestion préconisée

Au vu du bon état des populations de truite du Barbenan et de la Besbre sur les parcours de l'AAPPMA « La Truite du Barbenan », le PDPG préconise une **gestion patrimoniale** sur ces deux cours d'eau. Ceci induit que toute opération de repeuplement est exclue.

Concernant les plans d'eau d'Arfeuilles, il est préconisé un rempoissonnement annuel en cyprinidés. Il est également envisageable de prévoir des déversements de truites arc-en-ciel destinées à être capturées rapidement.

Cours d'eau / Plan d'eau	Typologie	Gestion préconisée	Empoisonnement			
			Espèce	Stade	Quantité préconisée (en kg / an)	Période
Barbenan	1 <sup>ère</sup> catégorie conforme	patrimoniale	/	/	/	/
Besbre	1 <sup>ère</sup> catégorie conforme	patrimoniale	/	/	/	/
Etangs d'Arfeuilles	Plan d'eau spécifique 1 <sup>ère</sup> catégorie	raisonnée	cyprinidés truite arc-en-ciel	adulte adulte	20 kg 30 kg	octobre-février janvier-juin

## 4- Actions à mettre en œuvre

Intitulé et descriptif de l'action	Lien PDPG		Maîtres d'ouvrage potentiels	Coût estimatif
	Code action	Priorité		
Abattage des résineux et plantation de ripisylve	BARB-01.01	1	AAPPMA FDAAPPMA CA Vichy Communauté	Exploitation des résineux sur une bande de 6m de large : 5-20 € HT/ml Plantations : 10-30 € HT/ml
	BESB-02.01	2		
Effacement ou aménagement d'ouvrages constituant un obstacle à la circulation piscicole	BARB-02.01	1	AAPPMA FDAAPPMA CA Vichy Communauté Propriétaires privés	La liste des ouvrages est détaillée ci-après et le coût des travaux est précisé lorsqu'il est connu
	BESB-01.01	1		
Pose de clôture	BARB-05.01	1	AAPPMA FDAAPPMA CA Vichy Communauté	Clôture fixe 4 fils barbelés : 9-14 € HT/ml Clôture électrique temporaire : 2-5 € HT/ml + 200-400 € HT pour l'alimentation
Aménagement d'abreuvoirs	BARB-05.01	1	AAPPMA FDAAPPMA CA Vichy Communauté	Abreuvoir rustique : 1 000-1 500 € HT Pompe de prairie : 500-1 000 € HT Abreuvoir gravitaire : 300-500 € HT
Veille de la colonisation de l'écrevisse signal et mise en œuvre d'opérations de capture si nécessaire	BARB-07.01	2	AAPPMA FDAAPPMA	bénévolat
Acquisition de parcelles riveraines pour mettre en place une gestion adaptée	BARB-08-02	1	AAPPMA FDAAPPMA	0,30 €/m <sup>2</sup> + frais de notaire
Restauration des berges et ripisylves : abattages, débroussaillage, plantations, enlèvement d'embâcles, ramassage de déchets...	-	-	AAPPMA FDAAPPMA CA Vichy Communauté	Abattage / débroussaillage : 5-10 € HT/ml Embâcles : 50-250 € HT/u selon la taille Plantations : 10-30 € HT/ml
Ramassage de déchets	-	-	AAPPMA	bénévolat

*Les coûts sont donnés à titre indicatifs en considérant que la totalité de l'action est réalisée en externe.*

Liste des ouvrages concernés par l'action « Effacement ou aménagement d'ouvrages constituant un obstacle à la circulation piscicole », d'amont en aval :

Cours d'eau	N° ROE	Nom de l'ouvrage	Coût estimatif des travaux
Barbenan	23366	Barrage de la Molle (1,7m)	40 000 à 70 000 € HT
	23364	Barrage de la Filature (1,7m)	40 000 à 80 000 € HT
	23357	Barrage du Champ de Foire (1,1m)	50 000 à 60 000 € HT
	23347	Barrage de la Rose (2,2m)	50 000 à 80 000 € HT
	78696	Annexe barrage des Egaux (1m)	à déterminer
	23345	Barrage des Egaux (1,4m)	25 000 à 80 000 € HT
	23337	Barrage de Grand Champs (1,1m)	15 000 à 20 000 € HT
	23160	Barrage du Bois Chevrier (1,1m)	15 000 € HT
Besbre	63807	Moulin Côte bis ( ? détruit partiellement)	à déterminer
	30457	Barrage du Moulin Côte ( ?)	à déterminer
	30465	Barrage de la Scierie de la Besbre ( ?)	à déterminer